

Éditorial

Un projet pour renforcer la dynamique de l'Angoumois

Depuis 2010, nous élaborons le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois. Ce projet s'affine au fur et à mesure des groupes de travail et des échanges réguliers que nous avons avec les différents partenaires du territoire.

Nous sommes actuellement au stade de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs. Il s'agit de fixer les orientations qui s'appliqueront demain dans les documents d'urbanisme des communes. Nous avons mis en place plusieurs réunions de travail thématiques avec les partenaires concernés afin d'aborder les grandes priorités du territoire. Notre ambition reste le renforcement de l'attractivité de l'Angoumois, tout en préservant notre environnement, au service des habitants.

Une première version du DOO est disponible. Suivant la ligne que nous nous sommes fixée depuis le début, nous allons partager ce document de travail, d'ici la fin de l'année, avec chacun d'entre vous, communes et groupements, partenaires institutionnels, chambres consulaires, bailleurs sociaux et bien sûr les habitants. Nous souhaitons un territoire de l'Angoumois dynamique et attractif. Ce projet ne pourra aboutir que s'il est partagé et nourri par tous. Les prochains mois seront déterminants. Je compte sur votre participation active.



Jean-Claude BEAUCHAUD
Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

→ ECLAIRAGE

DOO, où en est-t-on ?

Engagée officiellement en mars dernier, la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a fait l'objet, depuis cette date, de plusieurs ateliers thématiques des partenaires et de groupes de travail des élus du SMA. En fonction des remarques et commentaires émis, plusieurs scénarios, par grandes thématiques (environnement, logement, zones d'activités...), ont ainsi été élaborés de sorte que les élus se positionnent sur les orientations et les grands principes qui devront être inscrits dans le SCoT. Cette phase a fait l'objet d'une concertation avec les communes et les partenaires pour déboucher sur une première version du DOO.



SCoT : Regard de quatre maires de l'Angoumois

Gilbert Campo, Maire d'Asnière-sur-Nouère :

« Notre territoire est particulièrement bien préservé et présente de nombreux atouts environnementaux. La protection des espaces naturels, en contrôlant l'étalement urbain par une densification des centres bourg, va contribuer à garder notre identité tout en encourageant le développement de nouveaux commerces et services. Cela impose des compromis, mais il y va de l'intérêt de tous. »

Denis Durocher, Maire de Trois Palis :

« La volonté affichée du SCoT d'un développement harmonieux et cohérent de notre territoire par une mutualisation des moyens va encourager, je pense, à ancrer de nouvelles popula-

tions sur le territoire. Avec la venue de la LGV, l'Angoumois va devenir, sans être péjoratif, une « banlieue » de Bordeaux. Si nous sommes en mesure d'offrir un cadre vie agréable avec des services performants, cela incitera peut-être certains habitants de cette ville à venir s'installer dans nos communes. »

Fabienne Godichaud, Maire de Saint-Michel :

« Le SCoT a l'intérêt de mettre autour de la table des communes rurales et urbaines qui, au premier regard, semblent avoir des attentes très différentes. Alors que nous avons tous les mêmes problématiques : sauvegarder les centres bourg, maintenir les services publics, offrir des transports adaptés... L'ambition du SCoT de rééquilibrer les moyens

de développement urbain, économique, de protection de l'environnement..., apportera une équité sur toutes ces questions et sera bénéfique à chacun. »

Catherine Bréard, Maire de Torsac :

« Le SCoT a permis une vraie prise de conscience de l'état de notre territoire. En tant que petite commune rurale, nous avons pu, au même titre qu'Angoulême, faire entendre notre voix sur nos attentes et nos problématiques. Pour ma part, j'attends beaucoup de l'étude Trame Verte et Bleue et de la Charte architecturale et paysagère. Préserver notre richesse écologique et notre identité sera je pense un atout de développement. »

Objectifs du SCoT à 2025

- **80/20** : ratio de répartition des logements. Soit 80 % dans les zones agglomérées et 20% dans la 2nde couronne
- **15000** logements supplémentaires d'ici 2030
- **12 500** en neuf et **2500** en vacant
- **7500** nouveaux logements pour Angoulême, **4500** pour les communes de la 1^{ère} couronne, **3000** pour la 2nde couronne
- **20 %** de logements sociaux

A noter

Visites de terrain :
Pensez l'habitat différemment

Dans le cadre de la réflexion sur la politique de logement à mettre en œuvre au sein du SCoT, plusieurs élus du SMA sont allés visiter en juin dernier des nouvelles opérations d'habitats groupés sur trois communes du Grand Angoulême :

- Saint Yrieix,
- Ruelle-sur-Touvre,
- Gond-Pontouvre.

Aux formes urbaines originales, ces constructions ont la particularité de concilier densité urbaine et espaces privatifs (jardins, parkings).



Les élus ont ainsi pu apprécier concrètement ce qui peut être mis en œuvre en terme de densification urbaine et nourrir leur réflexion sur les choix à prendre pour les futures modalités d'urbanisation de leur commune.

→ HABITAT ET MOBILITÉ

Habiter et se déplacer autrement

En cohérence avec les objectifs du PADD, le DOO encourage l'optimisation de l'espace et la minimisation des besoins de déplacements par une urbanisation plus rationnelle.

La bonne santé démographique affichée par le territoire de l'Angoumois souligne la nécessité d'offrir, d'ici 2030, 15 000 nouveaux logements. Un projet ambitieux prôné par le PADD qui doit répondre à un autre enjeu, tout aussi fondamental : réduire de 50 % la consommation des espaces. Cette double problématique impose aujourd'hui d'organiser le territoire autrement en repensant l'aménagement et l'urbanisme ainsi que l'organisation des transports.

En effet, le développement de notre territoire ne peut se faire en poursuivant les tendances actuelles. Ces dernières années, pour des raisons à la fois structurelles et financières, de nombreuses familles ont privilégié une installation en deuxième voire en troisième couronne. Cet étalement urbain a aujourd'hui de vrais impacts sur le territoire : urbanisation fortement consommatrice d'espaces, grignotage des territoires ruraux et agricoles, banalisation des paysages, hausse constante du trafic automobile...



Créer une cohérence urbaine

Au regard de cette situation, le SCoT souhaite privilégier un développement du territoire en fonction d'un scénario raisonné dont la finalité est de créer une cohérence urbaine entre la ville centre, l'agglomération et les communes rurales périphériques.

A partir du postulat validé par le PADD qui conditionne l'étalement urbain en fixant des objectifs de répartition (80 % en zone agglomérée, 20 % dans les zones les plus diffuses), les élus ont défini pour le DOO des principes et des préconisations.

Au premier rang desquels on trouve la lutte contre le mitage des espaces ruraux par un resserrement urbain. Pour ce faire, des normes de densité adaptées aux spécificités des territoires sont proposées suivant trois zones distinctes : Angoulême, la 1^{ère} couronne qui comprend les communes dont le tissu urbain est continu et la 2nde couronne qui regroupe les communes périurbaines et rurales. Concrètement, il est proposé des densités moyennes minimales par secteur : 40 logements/ha pour Angoulême, 25 logements/ha pour la 1^{ère} couronne et 10 logements/ha pour la seconde.

En clair, par ce principe, le souhait est d'optimiser les territoires urbains via des opérations de densification mais aussi, concernant la ville centre et celles de la 1^{ère} couronne, d'encourager le renouvellement urbain ainsi que le réinvestissement de lieux jusqu'alors inoccupés comme les logements vacants (ils sont estimés à plus de 5000 sur Angoulême) ou encore les friches urbaines et industrielles.

Autre préconisation clairement énoncée : l'équilibre social. Le SCoT s'est fixé un objectif de 20 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. Chaque commune, en fonction de sa typologie, décliner ce principe dans son document d'urbanisme.

Densifier en innovant

La densité doit se faire au prix d'une cohérence d'aménagement et d'une qualité urbaine. Des produits ordinaires sont rarement compatibles avec plus de densité. Il s'agit donc de construire autrement. Aujourd'hui, des principes architecturaux originaux et modulaires existent qui permettent un gain d'espace en privilégiant les volumes et la rationalisation de l'environnement extérieur tout en valorisant le cadre de vie.

Cependant cette cohérence d'aménagement n'a de sens que si elle s'inscrit dans le cadre d'opérations d'ensembles ainsi que dans une logique de localisation. Aussi, le DOO précise que les constructions doivent s'implanter dans la continuité avec les bourgs existants et leur proximité avec des services, des commerces et des équipements.

Maîtriser les besoins de déplacement

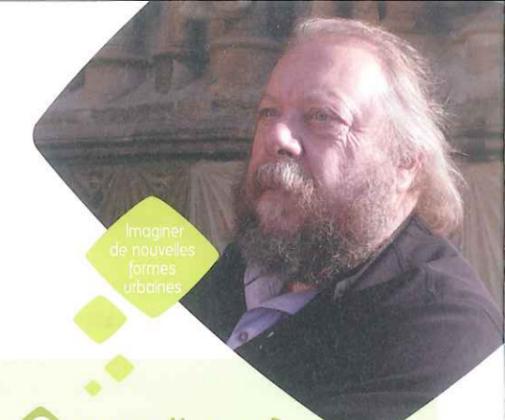
Toutes ces modalités urbaines ont une autre finalité : contribuer à encourager une meilleure mobilité. Le rapprochement de l'habitat avec les autres fonctions de la vie quotidienne (services, loisirs, achats...) va concourir à mieux maîtriser les besoins de déplacement. En ce qui concerne les communes de l'agglomération, la priorité sera alors donnée aux développements urbains desservis par les transports en commun, tout en tenant compte du développement des cheminements doux (piéton/vélo) pour un accès direct aux équipements (écoles, stades...).

En ce qui concerne les autres communes, l'objectif développé dans le DOO sera d'assurer la connexion entre les principales zones d'habitat et les équipements communaux et de réfléchir à la mise en place de transport à la demande vers les points de rabattement des transports en commun les plus proches.

Aujourd'hui, l'ensemble de ces préconisations, discutées depuis plusieurs mois par les élus du SMA dans le cadre d'ateliers thématiques et de groupes de travail, sont formalisées au sein du DOO, dont une première version vient d'être rédigée.



→ Conforter les transports en commun comme axe structurant du développement urbain



Imaginer de nouvelles formes urbaines

3 questions à...

Dominique Wurtz de l'agence **DBW**, bureau d'études qui accompagne le SMA sur la réalisation du SCoT

Qu'est-ce que les communes peuvent attendre de ce projet en matière d'habitat et de mobilité ?

Principalement un meilleur développement. En mettant autour de la table les élus et des spécialistes avec un regard extérieur, le travail de réflexion mené pour le SCoT a été l'occasion d'une prise de conscience de la réalité du territoire. En matière d'habitat et de mobilité plusieurs points ont été soulignés : la situation de la vacance des logements ; la nécessité de contrôler l'étalement urbain tout en respectant l'approche environnementale ; une meilleure organisation de la mobilité par une urbanisation recentrée.

Avec le SCoT, les élus s'engagent à ne plus faire du développement à l'aveugle mais à travailler en cohérence autour d'un projet commun de territoire. Les préconisations du DOO vont certes inciter certaines communes à renforcer leurs constructions de logements d'autres à réduire un peu la voiture, mais toutes seront amenées à se développer. En s'isolant, il n'y a pas de développement possible.

Ce qui s'exprimera par davantage de solidarité territoriale ?

Effectivement, dans cette logique de cohérence, il y aura des choix d'implantations d'équipements culturels, sportifs, de zones commerciales et économiques ou encore de développement des transports qui se feront en fonction d'une armature urbaine repensée à l'échelle de l'Angoumois.

Quels seront les impacts sur l'habitat et la mobilité ?

Aujourd'hui, il n'est plus possible de construire à l'image de ce qui a été fait jusqu'à présent. Des nouvelles formes urbaines devront être mises en œuvre moins consommatrices d'espace mais respectueuses des zones privatives. On a aujourd'hui des exemples qui fonctionnent très bien. Par cette densification, des commerces et des services seront amenés à s'implanter. Ce qui aura une incidence sur les déplacements mais aussi sur l'organisation des transports en commun qui devront se connecter à ces nouveaux pôles de développement.

Etudes en cours : des aides à la décision

L'une des grandes problématiques auxquelles devra répondre le SCoT sera de permettre le développement du territoire en trouvant un équilibre entre extension urbaine, préservation des espaces naturels et des richesses architecturales et créations coordonnées des zones d'activités. Aussi, afin d'opérer les bons choix, le Syndicat Mixte a lancé trois études sur ces principaux enjeux :

- **Charte architecturale et paysagère** : Le but de cette étude est d'évaluer l'étendue de la richesse des différents types d'espace du territoire ainsi que des caractéristiques architecturales. Objectifs : définir des prérogatives en vue de préserver et de réhabiliter des richesses paysagères et architecturales ; proposer des outils aux communes pour conforter le cadre de vie du territoire.
- **Schéma « Trame verte et bleue »** : Son objectif est d'identifier, comprendre et inscrire le fonctionnement du réseau écologique du territoire dans la politique et les documents d'aménagement et de planification. Avec pour finalités, de préserver la biodiversité tout en accompagnant les transformations du paysage, d'éviter une fragmentation des espaces supplémentaire ou irrémédiable liée à l'aménagement ou à l'urbanisation des espaces, et d'améliorer la qualité et la diversité des paysages afin de recréer des continuités écologiques.



- **Etude d'implantation et de mise en valeur des zones d'activité économique de l'Angoumois** : Par cette étude, les élus de l'Angoumois souhaitent se doter d'un document stratégique qui étudie les potentiels de développement des zones existantes. Aussi, ce schéma s'attachera à hiérarchiser les zones par opportunités de positionnement et de proposer des pôles d'excellence sur certains sites, au regard du marché et de l'existant, dans une logique de développement cohérent et solidaire.

Les prochains temps forts de l'élaboration du SCoT

Septembre - Octobre 2012 :

Groupes de travail des élus du Syndicat Mixte de l'Angoumois et rencontres thématiques avec les partenaires. Finalisation des études complémentaires.

Novembre - Décembre 2012 :

Concertation avec les communes et évaluation environnementale.

Janvier - Février 2013 :

Rédaction finale du SCoT et réunion avec les personnes publiques associées.

Février 2013 :

Arrêt du projet et lancement des démarches réglementaires.

Mars - juin 2013 :

Consultation des partenaires et enquête publique.

Décembre 2013 :

Approbation définitive du SCoT.



À savoir

La portée réglementaire du DOO

Le document d'orientation et d'objectifs est la traduction réglementaire du projet politique du territoire défini dans le PADD. Il est formalisé suivant l'article R122-3 du code de l'urbanisme. A portée juridique, il est opposable aux documents des 37 communes de l'Angoumois. Sa traduction s'articule en 10 orientations qui seront déclinées dans le SCoT. Celles-ci sont :

- Le développement de l'offre d'accueil de la population (Logements, ...)
- La cohérence entre urbanisation et réseau de transports notamment publics
- La localisation des activités économiques
- La maîtrise de l'aménagement commercial
- L'engagement pour l'aménagement numérique
- La préservation des terres agricoles et des espaces forestiers
- La protection et valorisation des paysages et de la biodiversité
- La prévention des risques
- La gestion du cycle de l'eau et des ressources associées
- La gestion de l'énergie

Enquête sur les déplacements

Le Grand Angoulême, en partenariat avec le SMA, a réalisé une enquête, à l'échelle du SCoT, sur les déplacements effectués quotidiennement par les habitants du territoire. L'objectif était de mieux connaître les pratiques pour organiser un système de transports plus cohérent et répondant aux besoins.

Retrouvez tous les éléments de cette étude sur notre site Internet :

www.scotangoumois.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude Beauchaud

Rédacteur en chef : Anthony Douet

Rédaction : Philippe Quintard

Conception graphique : Agence LINER

Impression : Imprimerie Renon